

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO ROUTES

CHAMBÉRY, LE 22 juin 2026

Marmotte Granfondo Alpes

Routes départementales n°926, 80, 81, 1006, 902, 902b :
communes de Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Étienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Avre, La Tour-en-Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Mont-Denis, Saint-Martin-de-La-Porte, Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Martin-d'Arc, Valloire.

> Restrictions de circulation dimanche 28 juin 2026

Le Département de la Savoie accueille la manifestation sportive "Marmotte Granfondo Alpes".

Le dimanche 28 juin de 7h30 à 17h30, les participants de l'épreuve sportive bénéficient d'une priorité de passage sur les routes départementales n°74, 1006 et 902, communes de Saint-Étienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Avre, La Tour-en-Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Mont-Denis, Saint-Martin-de-La-Porte, Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Martin-d'Arc.

La circulation des véhicules est interdite :

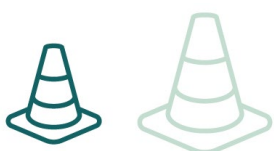
de 7h à 12h :

- De la limite avec le Département de l'Isère (RD526/RD926) jusqu'au sommet du col du Glandon, comprenant la portion sur la RD 927 entre le Chalet du Col du Glandon et le Col du Glandon (commune de Saint-Colomban-des-Villards).
- De Saint-Etienne-de-Cuines au niveau du croisement de la route de la centrale-pont (RD927) jusqu'au sommet du col du Glandon dans le sens montant (communes de Saint-Étienne-de-Cuines, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards).

La circulation des véhicules est interdite sauf cycles (commune de Valloire) :

De 9h30 à 17h15 :

- sur la partie sommitale du Col du Galibier (depuis le tunnel du Galibier ; RD902 et RD902 B) suivant les conditions météorologiques le jour de l'évènement.





LE DÉPARTEMENT

Si les circonstances l'exigent, la fermeture ou le rétablissement de la circulation sont laissés à l'initiative des services de la gendarmerie, suivant la configuration des événements.

Vous pouvez retrouver l'information sur www.savoie-route.fr